

PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2019

Budget Principal de la commune de Saint Pierre des Corps

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après quatre années de très fortes baisses des dotations de l'État (de 2013 à 2017), en continuité avec les mesures annoncées en 2018, les dotations de l'État aux collectivités locales (et en particulier aux communes) ne feront pas l'objet de prélèvement comme en 2018 au titre de leur participation au redressement des finances publiques.

Néanmoins, la principale dotation perçue de l'État qu'est la dotation forfaitaire devrait subir cette année encore, une diminution de **8.83 %** au titre de l'écrêtement (péréquation) soit une nouvelle perte de ressources de **85 901€** par rapport au budget de l'exercice 2018 (montant de la dotation forfaitaire notifiée en 2018). La ville devrait percevoir **886 563€** au titre de la dotation forfaitaire en 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la péréquation et de l'augmentation de l'enveloppe globale de la dotation de solidarité urbaine, la DSU devrait augmenter de **32 872€** (+ 4 %) pour la commune de Saint Pierre des Corps pour s'élever à **854 665€**. Cette hausse résulte de la prise en compte du niveau des revenus des habitants, de la proportion de logements sociaux et de bénéficiaires de l'allocation logement.

Cette rupture de tendance est loin d'être assurée pour les exercices à venir, car l'objectif affiché par l'État est toujours celui d'un effort attendu des collectivités locales (autrement dit des économies) de l'ordre de 13 milliards d'euros à l'horizon 2022. Au travers d'un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités, il est prévu de sanctionner financièrement les collectivités qui ne respecteraient pas le cadre d'évolution fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022.

Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables d'ici 2020 (échelonnement sur 3 ans : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) se poursuit en 2019. Elle est neutre cette année sur les recettes fiscales de la ville puisqu'il est prévu que cette opération se fasse par voie de dégrèvement (pris en charge par l'État) à l'euro près. Mais là encore subsistent des doutes (cf. le rapport du DOB) quant à la pérennité de la prise en charge complète par l'État de ce dégrèvement dans la durée. En effet, aucune garantie n'est apportée par la loi de finances sur les modalités de compensation dans la durée et encore moins sur les perspectives de retrouver une évolution minimale de cette recette.

Sur le volet des charges de personnel, la réforme relative aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.) des agents de la fonction publique pèsera sur le budget de la ville en 2019.

En synthèse, le budget primitif 2019 s'inscrit dans la continuité de nos modes de gestion qui s'attachent à poursuivre l'amélioration de la situation financière de la Ville et reflète les engagements suivants :

- *répondre au mieux au besoin de services publics locaux de nos habitants;*
- *maintenir un niveau d'épargne garant d'une structure financière saine;*

- *conserver notre capacité de désendettement suffisamment éloignée du plafond acceptable de 12 années ;*
- *poursuivre une politique d'investissement ambitieuse;*
- *tenir compte de la capacité contributive de nos concitoyens.*

Comme en 2017 et en 2018 , la Ville de Saint Pierre des Corps veille à ce que l'**épargne brute prévisionnelle** c'est-à-dire le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, **couvre le remboursement en capital de la dette.**

Le budget 2019 est construit avec **un taux d'épargne brute** qui est à hauteur de **7.97 %**. Cet élément essentiel de l'équilibre budgétaire exprime la part des ressources de fonctionnement non mobilisée pour la couverture des charges courantes de fonctionnement. Cet objectif d'épargne brute permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et d'autofinancer une part importante des dépenses réelles d'investissement. Ce ratio de structure garantit ainsi la solidité des équilibres financiers, bien que les contraintes financières sur les ressources restent présentes en 2019. Comme pour les années antérieures, la commune continue sa politique de désendettement qui a pour fondement, le respect du niveau de sa capacité d'investissement.

L'épargne de gestion prévisionnelle est à hauteur de **2 635 492 €**(en baisse de 69 586€ par rapport à celle de 2018) et, le niveau de **l'épargne brute prévisionnelle, 2 012 174€**(en baisse de 8 188€ par rapport à celle de 2018)est très satisfaisant par rapport à celui du remboursement en capital de la dette.

Le montant de l'encours de la dette de la commune de Saint Pierre des Corps est en diminution constante, il représentait au **31 décembre 2002: 26 551 371.89€**contre **18 307 016.02€** (avec intégration de l'emprunt du Centre National du Cinéma pour un montant de 14 297€) au 01/01/2019, soit un **désendettement de 8 244 355.87€ depuis 2002**. Cette réduction de l'encours de la dette sur cette période s'est pourtant accompagnée **d'une politique volontariste en matière d'investissements** grâce à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement (contrôle permanent de l'évolution des ratios de structure) et à une gestion optimisée de la trésorerie (financement des besoins ponctuels de trésorerie par des crédits extrabudgétaires - suivi quotidien de la trésorerie).

L'épargne nette prévisionnelle qui participe au financement d'une partie des dépenses réelles d'investissement est à hauteur de **154 569€**contre **32 378€**au budget primitif de l'exercice 2018.

Les ratios de structure du budget principal
Total des dépenses de gestion
Total des recettes réelles de fonctionnement
Epargne prévisionnelle de gestion

Budget primitif 2018	% variation	Budget primitif 2019
22 712 373 €	-0.43%	22 615 399 €
24 736 735 €	2.08%	25 250 891 €
2 709 078 €	-2.72%	2 635 492 €

Intérêts de la dette

684 716 €	-8.97%	623 318 €
-----------	--------	-----------

Épargne brute prévisionnelle

2 024 362 € -0.60% 2 012 174 €

Remboursement en capital de la dette

1 991 984 € -6.75% 1 857 604 €

Épargne nette prévisionnelle

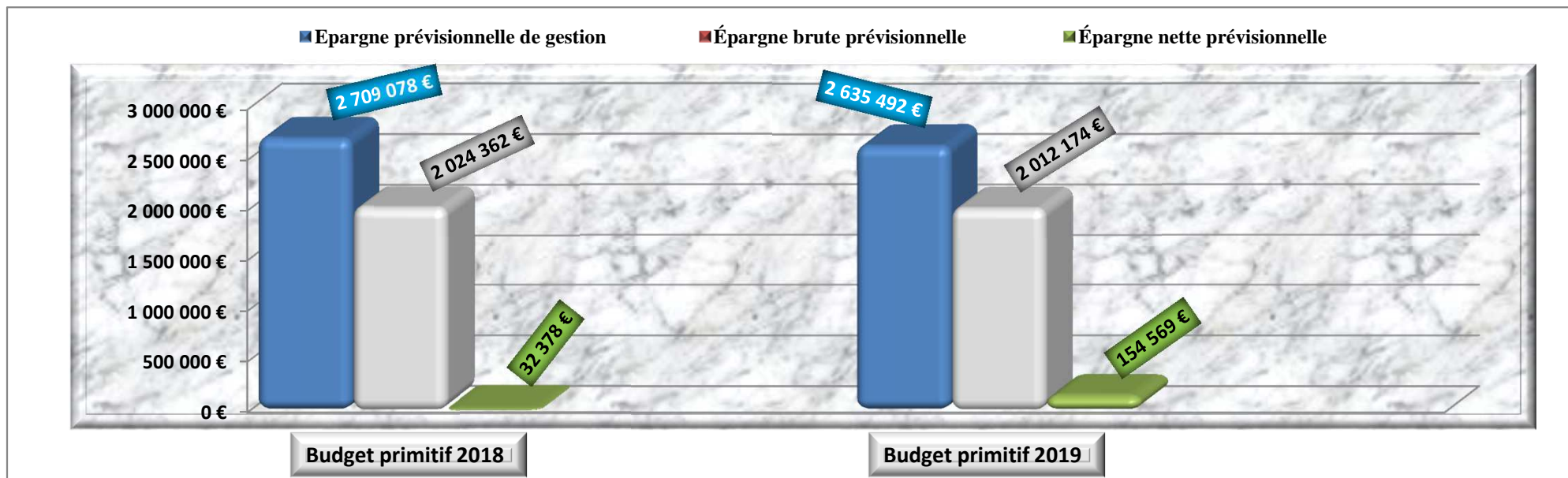
32 378 € 377.39% 154 569 €

Annuité prévisionnelle/Recettes réelles de fonctionnement

10.82% 9.83%

Annuité prévisionnelle de la dette

2 676 700 € -7.31% 2 480 923 €



Le budget primitif de l'exercice 2019, s'élève au total (cumul des deux sections du budget) à 35 434 899.27 € dont:

- ▶ 25 748 674.35€ pour la section de fonctionnement et,
- ▶ 9 686 224.92€ pour la section d'investissement (avec intégration des reports de l'exercice 2018) .

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2019

Les principaux éléments qui caractérisent les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2019 sont :

- un écrêtement de la dotation forfaitaire annuelle (- 85 901€ par rapport à la DF notifiée en 2018),

- la reconduction de la suppression du prélèvement sur la dotation forfaitaire de la contribution pour le redressement des finances publiques,
- l'effet reconduction de la suppression de la dotation unique de TP,
- une augmentation prévisionnelle de la DSU de 4% , soit + 32 872€,
- un effet augmentation des bases fiscales inférieur à zéro (erreur de déclaration fiscale en 2018 d'un gros contribuable industriel),
- une augmentation du fonds de concours pour la Piscine de 15 000€,
- une stabilité de la dotation de compensation de la TP et, de la dotation de solidarité versées par Tours Métropole Val de Loire,
- l'augmentation des recettes issues du nouveau dispositif de stationnement payant,
- une reprise partielle des provisions sur les 3 emprunts en franc suisse (31 339.06€),
- une reprise anticipée du résultat de fonctionnement de 2018 (336 672.20€).

Les ressources de l'Etat: pour la dixième année consécutive, la ville de Saint Pierre des Corps connaîtra une baisse de sa dotation forfaitaire annuelle de l'Etat.

Comme en 2018, le désengagement de l'Etat représente une baisse très importante des recettes de la commune . Cette baisse de recettes qui a débuté en 2011, s'est accélérée en 2014 (prélèvement sur la DF pour le redressement des finances publiques). **Sur la base de la dotation forfaitaire perçue en 2014, la perte de la ville de Saint Pierre des Corps est à hauteur de 4 654 963€ en 2019.**

Ainsi en 2019, la dotation forfaitaire annuelle pour la ville de Saint Pierre des Corps baisse de 8.83% contre 6.40% en 2018.

Pour le budget 2019, l'ensemble des principaux concours financiers de l'Etat (**DGF et DSU**) se chiffre à **1 741 228€** soit **une baisse de 2.95%**

Les principales ressources en provenance de l'Etat attendues en 2019 se décomposent comme suit :

	Budget 2016 réalisé	% variation	Budget 2017 réalisé	% variation	Budget 2018 réalisé	BP 2019	% variat°
DF	1 387 611 €	-25.13%	1 038 900 €	-6.40%	972 425 €	886 563 €	-8.83%
DSU	592 277 €	23.77%	733 040 €	12.11%	821 793 €	854 665 €	4.00%
DUTP	74 118 €	-68.88%	23 068 €	-100.00%	- €	- €	0.00%
Total	2 054 006 €	-12.61%	1 795 008 €	-0.04%	1 794 218 €	1 741 228 €	-2.95%

la baisse de la dotation forfaitaire annuelle (effet écrêtement) de l'exercice 2019 pour la ville de Saint Pierre des Corps est estimée à **85 862 €** contre **66 4750€** en 2018. Cette baisse "modérée" comme en 2018 par rapport à celle de 2017 (- 348 711€), s'explique par la suppression en 2018 du prélèvement pour la contribution de la commune au redressement des finances publiques (le dernier prélèvement a été effectué au cours de l'exercice 2017 et était à hauteur de 243 370€).

Depuis 2015, la dotation forfaitaire est calculée comme suivant : montant de la DF N-1 - écrêtement (si le potentiel fiscal est supérieur à 75% du PF moyen) +/- variation de la population DGF. En 2017, la Loi de Finance introduit un nouveau plafond pour l'écrêtement, au plus l'équivalent de 1% des recettes réelles de fonctionnement retraitées N-2.

Part dynamique population	
Pop DGF 2018	16 354
Pop DGF 2019	16 456
a si pop DGF 2018 < ou = à 500	1
500 < pop DGF 2018 < 200 000	1.589
pop DGF 2018 > 200 000	2

Coefficient multiplicateur de la population de la commune de Saint Pierre des Corps pour 2019

Ainsi et avec cette nouvelle donnée, nous anticipons une variation de la dotation forfaitaire liée à la part population, de + **10 448 €** pour l'année 2019.

Part dynamique de la population en 2016	15 773 €
Part dynamique de la population en 2017	12 935 €
Part dynamique de la population en 2018	21 315 €
Part dynamique de la population en 2019	10 448 €

<u>Formule de calcul part dynamique de la population pour l'exercice 2019 =</u>	$(\text{Coefficient multiplicateur}) \times (64.46291197) \times (\frac{\text{Population DGF 2019}}{\text{Population DGF 2018}})$
---	---

Ainsi, cela donne les éléments de simulations suivantes pour la dotation forfaitaire :

	2018	2019 estimations	% variation	Observations
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	1 038 900 €	972 425 €	-6.40%	Montant dotation forfaitaire avant écrêtement
Ecrêtement	87 790 €	96 310 €	9.70%	Plafonné à 1% des recettes réelles de fonct. de 2017

Part dynamique de la population	21 315 €	10 448 €	-50.98%	102 habitants de plus par rapport à la populat° DGF de 2018
<i>Prélèvement contribution au redressement des finances publiques</i>	0 €	0 €	0.00%	<i>Supprimé depuis 2018</i>
Dotation forfaitaire N	972 425 €	886 563 €	-8.83%	

	2 016	2 017	2 018	2 019
Dotation forfaitaire N-1	1 917 545 €	1 387 611 €	1 038 900 €	972 425 €
Prélèvement - redressement des finances publiques	-488 181 €	-243 370 €	0 €	0 €
Ecrêtement	-57 526 €	-118 276 €	-87 790 €	-96 310 €
Part dynamique de la population	15 773 €	12 935 €	21 315 €	10 448 €
Total dotation forfaitaire N	1 387 611 €	1 038 900 €	972 425 €	886 563 €

Sur la base de l'exercice 2015, la dotation forfaitaire annuelle a diminué en 4 ans de 1 030 982€, ce qui est l'équivalent du budget prévisionnel 2019 des dépenses de personnel (rémunérations et charges sociales) du Service Equipements sportifs.

La *Dotation de solidarité Urbaine* est la plus importante des trois dotations de péréquation. Elle est destinée à aider les communes de plus de 5 000 habitants. L'éligibilité est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). Elle est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants.

Des mécanismes de garantie de sortie encadrent cette dotation. Mais la commune de Saint-Pierre-des-Corps est située au **rang 214** en 2018, par conséquent le risque d'une perte de l'éligibilité et donc d'une sortie de la DSU est très faible. Ainsi, la commune reste éligible en 2019, on pourrait appliquer une progression de 80% de la hausse constatée en 2018. Ce qui représente pour la Ville de Saint Pierre des Corps, un abondement 2019 estimé à 71 002€. Au budget primitif de l'exercice 2019, une progression de 4% a été retenue, soit un montant prévisionnel de la DSU de 854 665€

	2017	2018	2019
DSU	733 040 €	821 793 €	854 665 €
Variation en €		88 753 €	32 872 €
Variation en %		12.11%	4.00%

4% para rapport au montant notifié en 2018

Les compensations fiscales perçues en 2018 par la Ville de Saint Pierre des Corps en contrepartie de la perte de ressources consécutive aux exonérations accordées par l'Etat en matière de fiscalité directe locale, augmenterons de **6.53%** (soit une hausse de **+29 219€**).

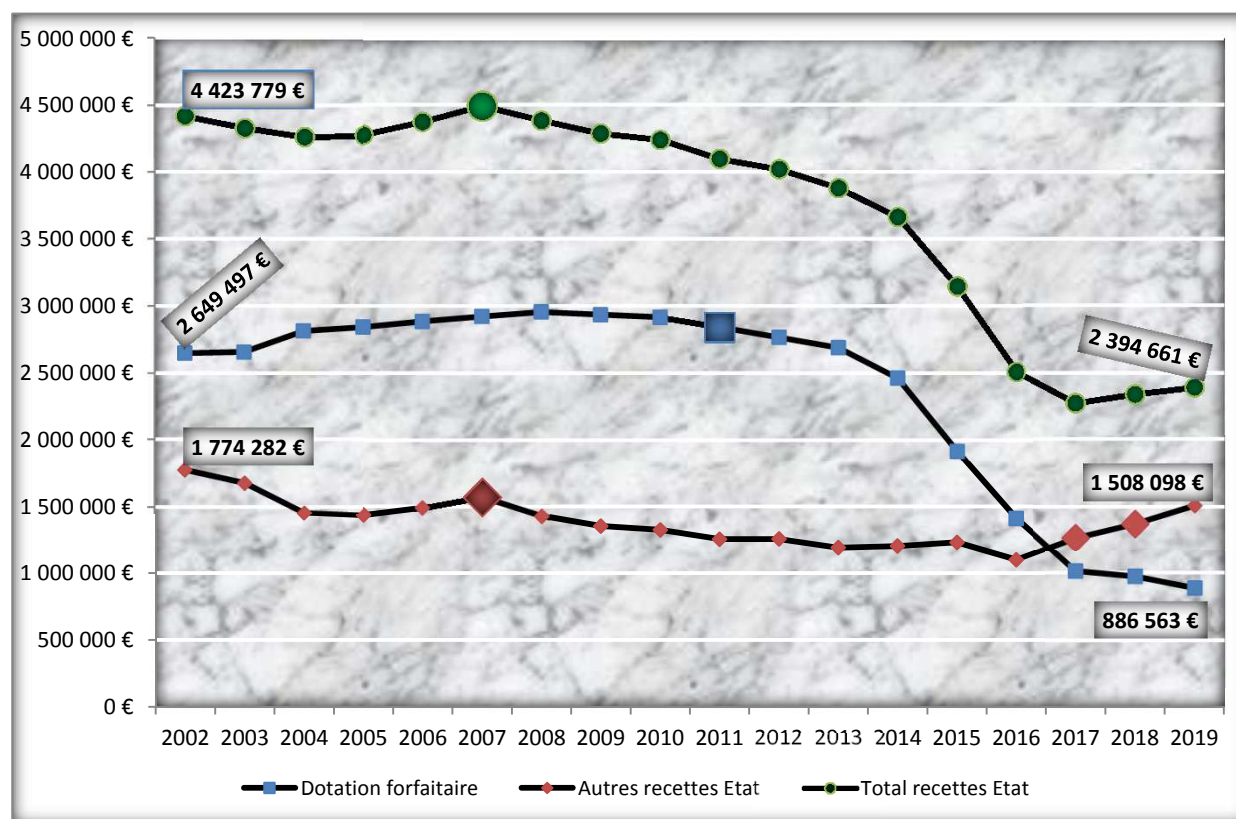
La dotation unique de taxe professionnelle a été supprimée en 2018.

	Année 2018
Allocations compensatrices TH personnes de conditions modestes	363 284 €
Allocations compensatrices T.F. personnes de condit° modestes	6 249 €
Allocations compensatrices Taxes foncières QPPV	72 486 €
Exonération de longue durée logements sociaux	4 179 €
Allocations compensatrices T.F. propriétés non bâties	1 156 €
<i>Dotation unique de taxe professionnelle (supprimée depuis 2018)</i>	0 €
Total des allocations compensatrices	447 354 €

Année 2019	% variat°
386 157 €	6.30%
6 784 €	8.56%
74 090 €	2.21%
4 387 €	4.98%
1 155 €	-0.09%
0 €	0.00%
472 573 €	5.64%

Recettes Etat de 2002 à 2019

Année	Dotation forfaitaire	Autres recettes Etat	Total recettes Etat
2002	2 649 497 €	1 774 282 €	4 423 779 €
2003	2 657 835 €	1 675 655 €	4 333 490 €
2004	2 814 794 €	1 453 244 €	4 268 038 €
2005	2 842 942 €	1 435 014 €	4 277 956 €
2006	2 884 372 €	1 490 162 €	4 374 534 €
2007	2 922 540 €	1 570 282 €	4 492 822 €
2008	2 955 245 €	1 428 884 €	4 384 129 €
2009	2 934 813 €	1 352 620 €	4 287 433 €
2010	2 916 632 €	1 323 946 €	4 240 578 €
2011	2 843 376 €	1 253 943 €	4 097 319 €
2012	2 765 995 €	1 254 881 €	4 020 876 €
2013	2 690 326 €	1 191 314 €	3 881 640 €
2014	2 461 783 €	1 202 668 €	3 664 451 €
2015	1 917 545 €	1 230 002 €	3 147 547 €
2016	1 410 436 €	1 100 653 €	2 511 089 €
2017	1 011 919 €	1 266 442 €	2 278 361 €
2018	972 425 €	1 371 043 €	2 343 468 €
2019	886 563 €	1 508 098 €	2 394 661 €



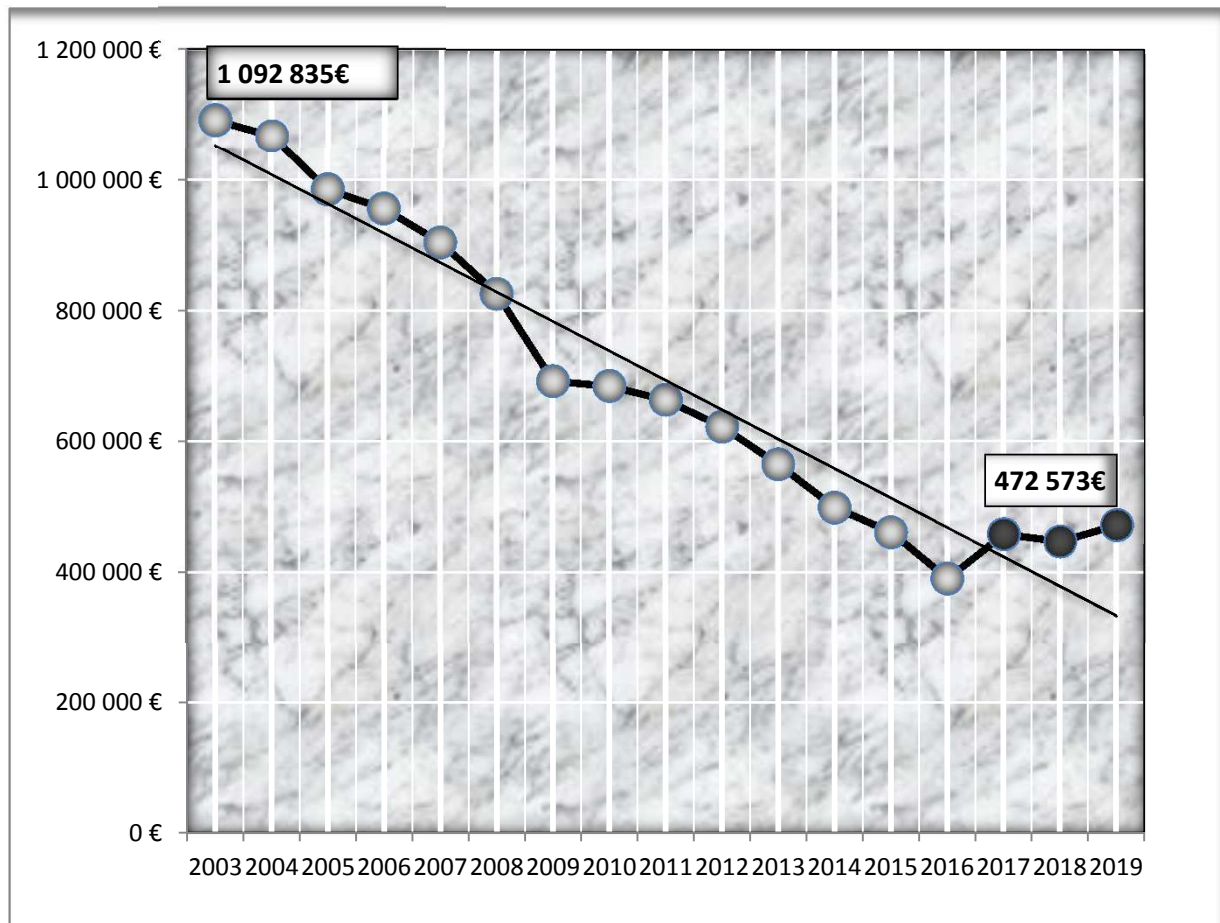
Entre 2002 et 2019, le montant total des **recettes de l'Etat a baissé de 2 029 118€**

Sur la même période on peut noter **une baisse de la Dotation forfaitaire annuelle pour un montant de 1 762 934€**

Sur la base des recettes totales de l'Etat en 2014, la commune a perdu, **5 647 130€**.

Compensations Etat de 2003 à 2019

Année	Montant	% variation	Ecart
2003	1 092 835 €		
2004	1 068 497 €	-2.23%	-24 338 €
2005	985 854 €	-7.73%	-82 643 €
2006	956 463 €	-2.98%	-29 391 €
2007	904 820 €	-5.40%	-51 643 €
2008	826 297 €	-8.68%	-78 523 €
2009	692 782 €	-16.16%	-133 515 €
2010	685 058 €	-1.11%	-7 724 €
2011	664 082 €	-3.06%	-20 976 €
2012	623 104 €	-6.17%	-40 978 €
2013	565 379 €	-9.26%	-57 725 €
2014	499 419 €	-11.67%	-65 960 €
2015	461 824 €	-7.53%	-37 595 €
2016	390 726 €	-15.40%	-71 098 €
2017	458 677 €	17.39%	67 951 €
2018	447 354 €	-2.47%	-11 323 €
2019	472 573 €	5.64%	25 219 €
	Total		-620 262 €



Les dotations et participations de Tours Métropole Val de Loire

L'ensemble des concours et dotations accordé par TMVL à la ville augmente en 2019 de **0.50%** par rapport au budget primitif de 2018.

	BP 2018	BP 2019	% évolution	Ecart
Dotation compensations TP	7 865 217.00 €	7 884 733.99 €	0.25%	19 516.99 €
Dotation de solidarité communautaire	637 836.00 €	637 835.96 €	0.00%	-0.04 €
Fonds de concours TMVL (Fonctionnement Piscine et CMS)	244 909.00 €	245 592.18 €	0.28%	683.18 €
Fonds de concours TMVL-accompagnement financier (Piscine)	50 000.00 €	80 000.00 €	60.00%	30 000.00 €
Illuminations de fin d'année	6 000.00 €	0.00 €	-100.00%	-6 000.00 €
Total	8 803 962.00 €	8 848 162.13 €	0.50%	44 200.13 €

On notera une **stabilité** (par rapport aux réalisés du budget 2018) de la dotation de compensation TP et de la dotation de solidarité

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par Tours Métropole Val de Loire

Depuis la création de la Communauté d'agglomération au 30 décembre 1999 la taxe professionnelle n'est plus perçue par les communes membres mais par TMVL. En contrepartie, le produit de la taxe professionnelle **perçu en 1999 est garanti** et reversé à chaque commune membre sous la forme d'une « attribution de compensation ».

L'attribution de compensation de TP versée par Tour(s)Plus à la ville de Saint Pierre Des Corps de 2013 à 2019

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Effet transfert de charges en 2018 (FSL)
9 255 262	9 255 262 €	9 255 262 €	9 255 262 €	7 890 280 €	7 884 374 €	7 884 734 €	5 546 €

Cette attribution de compensation, dont le montant est basé, sur le montant de la taxe professionnelle auparavant perçu de la commune est corrigé du montant des charges transférées à Tour(s)Plus, c'est-à-dire du "poids" financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes membres.

Rappel

En 2018, le Conseil Départemental a délégué à la Métropole la compétence d'attribution des aides au titre du fonds de Solidarité pour le Logement, une refaçon de charges sera faite sur le montant de la dotation compensatrice TP de 2018.

libellé charges transférées	Montant transféré
FSL	5 546 €
Total (*)	5 546 €

(*) Ajustement à la baisse de la subvention du CCAS en 2018

Les impôts ménages :

La municipalité a décidé de proposer au Conseil Municipal une reconduction des taux des trois taxes.

Evolution des bases fiscales :

le fichier des bases prévisionnelles des trois taxes a été mis à disposition sur le site de la DGFIP en date du 15 mars 2019. Cette estimation prend en compte deux éléments :

→ 2019 est la deuxième année d'application du nouveau mécanisme de détermination automatique du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Fixé jusqu'en 2017 par le législateur, la revalorisation des valeurs locatives est dorénavant calculée à partir d'un coefficient indexé sur l'indice des prix à la consommation. Ce coefficient est à hauteur de 2.20% contre 1.20% en 2018.

→ une variation physique des bases de la TH : 3.18%

→ un ajustement à la baisse des bases prévisionnelles de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 5.11% qui s'explique par une erreur de déclaration d'un gros contribuable industriel en 2018. Cette situation n'aura aucune incidence sur le budget de la commune car le dégrèvement en 2019 pour ce contribuable sera pris en charge par l'Etat.

Détail des bases fiscales	Bases réelles 2018	Bases prévisionnelles 2019	% variation
Taxe d'habitation	15 971 421	16 479 519	3.18%
THLV	102 304	93 481	-8.62%
Taxe foncière sur le bâti	25 649 256	24 338 000	-5.11%
Taxe foncière non bâti	51 834	53 400	3.02%

Fixation des taux de fiscalité :

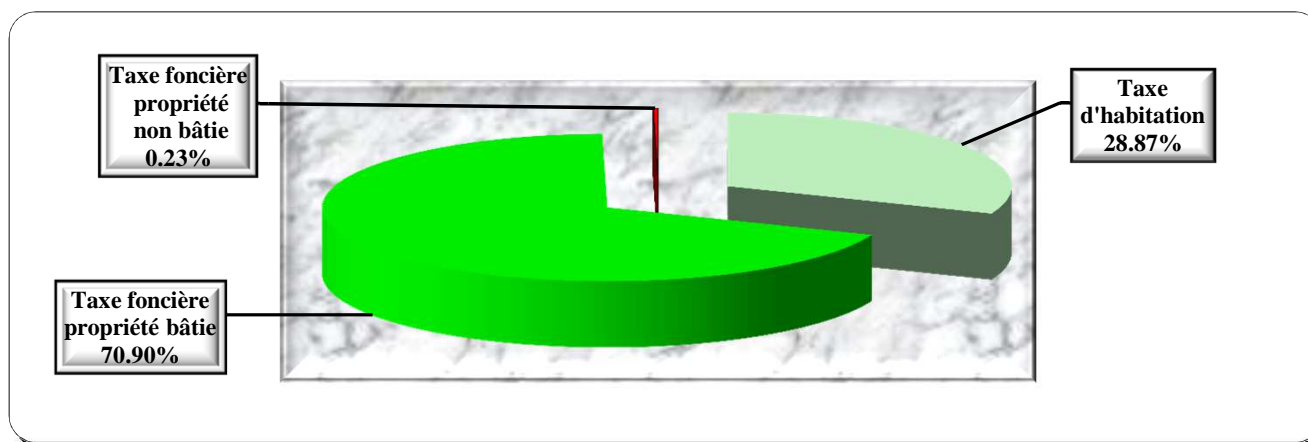
La municipalité a décidé de ne pas l'augmenter les taux des 3 taxes directes. Ainsi en 2019, les taux de fiscalité des trois taxes seraient de :

Taxe d'habitation	15.20%
Taxe foncière sur le bâti	25.42%
Taxe foncière sur le non bâti	37.13%

Produit fiscal :

Compte tenu de ces éléments, le produit fiscal en 2019 est estimé à **8 725 643€** soit une baisse de **2.83%** par rapport au produit fiscal définitif perçu en 2018.

	Produit fiscal 2018 définitif	produit fiscal 2019 prévisionnel	% évolution	% dans total produit fiscal
Taxe d'habitation et THLV	2 443 206	2 519 096	3.11%	28.87%
Taxe foncière sur le bâti	6 517 081	6 186 720	-5.07%	70.90%
Taxe foncière sur le non bâti	19 246	19 827	3.02%	0.23%
Total	8 979 533	8 725 643	-2.83%	100.00%



Evolution des trois taxes - Budget primitif 2019 - Effet base - Effet taux

Taxes	Bases réelles 2018	Taux 2018	Produit 2018 rôles généraux	Bases prévisionnelles 2019	% Variation bases	Taux 2019	Produit prévisionnel 2019	% variation produit
Taxe d'habitation et THLV(*)	16 073 725	15.20%	2 443 206 €	16 573 000	3.11%	15.20%	2 519 096 €	3.11%
Taxe foncière propriétés bâties	25 649 256	25.42%	6 517 081 €	24 338 000	-5.11%	25.42%	6 186 720 €	-5.07%
Taxe foncière propriétés non bâties	51 834	37.13%	19 246 €	53 400	3.02%	37.13%	19 827 €	3.02%
Total			8 979 533 €			Total	8 725 643 €	-2.83%
Effet évolution des bases							-253 890 €	
Effet évolution des taux							0 €	

(*) THLV: taxe d'habitation sur les logements vacants

Les recettes tarifaires

Les recettes tarifaires qui comprennent notamment les recettes accueils petite enfance, les droits d'entrée de l'ensemble des établissements culturels et sportifs, les recettes du restaurant scolaire...etc., sont en hausse de **27.72%** par rapport au budget précédent (effet comptabilisation redevances stationnement et post-stationnement en produits des services). Hors intégration de ces deux redevances, les autres produits des services augmentent globalement de **3.86%**.

	BP 2018	BP 2019	% variation	% total produit des services	Ecart
Concessions cimetière	13 000 €	18 000 €	38.46%	0.80%	5 000 €
Redevances funéraires	1 500 €	1 500 €	0.00%	0.07%	0 €
Redevances de stationnement	0 €	258 000 €	0.00%	11.53%	258 000 €
Redevances de post-stationnement	0 €	160 000 €	0.00%	7.15%	160 000 €
Redevance à caractère culturel	51 000 €	50 500 €	-0.98%	2.26%	-500 €
Redevance à caractère sportif	118 900 €	118 900 €	0.00%	5.31%	0 €
Redevance à caractère de loisirs	1 000 €	1 000 €	0.00%	0.04%	0 €
Redevance à caractère social	718 853 €	731 100 €	1.70%	32.67%	12 247 €
Périscolaires	721 620 €	720 000 €	-0.22%	32.17%	-1 620 €
Autres redevables	126 270 €	178 850 €	41.64%	7.99%	52 580 €
Total hors remboursement de frais par TMVL	1 752 143 €	2 237 850 €	27.72%	100.00%	485 707 €

Suite à un changement d'imputation en 2018.
Imputées avant 2019 comme des impôts et taxes

NB: TMVL, remboursera à la ville , le personnel mis à sa disposition à hauteur de 265 200€ et reversera à la ville de Saint Pierre des Corps dans le cadre de la nouvelle convention de coopération, un montant de 44 400€ détaillé ci-dessous:

Libellé	Service gestionnaire	Montant prévisionnel reversé par TMVL
Dépenses d'entretien des véhicules	Bâtiments	42 900 €
Fournitures consommables informatiques	Finances informatique	1 500 €

Les autres redevables sont composés essentiellement par:

- par les remboursements de frais de certaines dépenses dans le cadre du fonctionnement du Gymnase M. Nadaud (45 620€, forfaitisés à 50 000€, une décision modificative courant 2019, ajustera la prévision à hauteur de ce montant),
- les remboursements de frais par TMVL pour les transports activités scolaires (46 000€),
- les remboursements de frais par TMVL pour les transports CLSH (12 000€).
- les remboursements de frais TEOM et taxes foncières (55 000€).

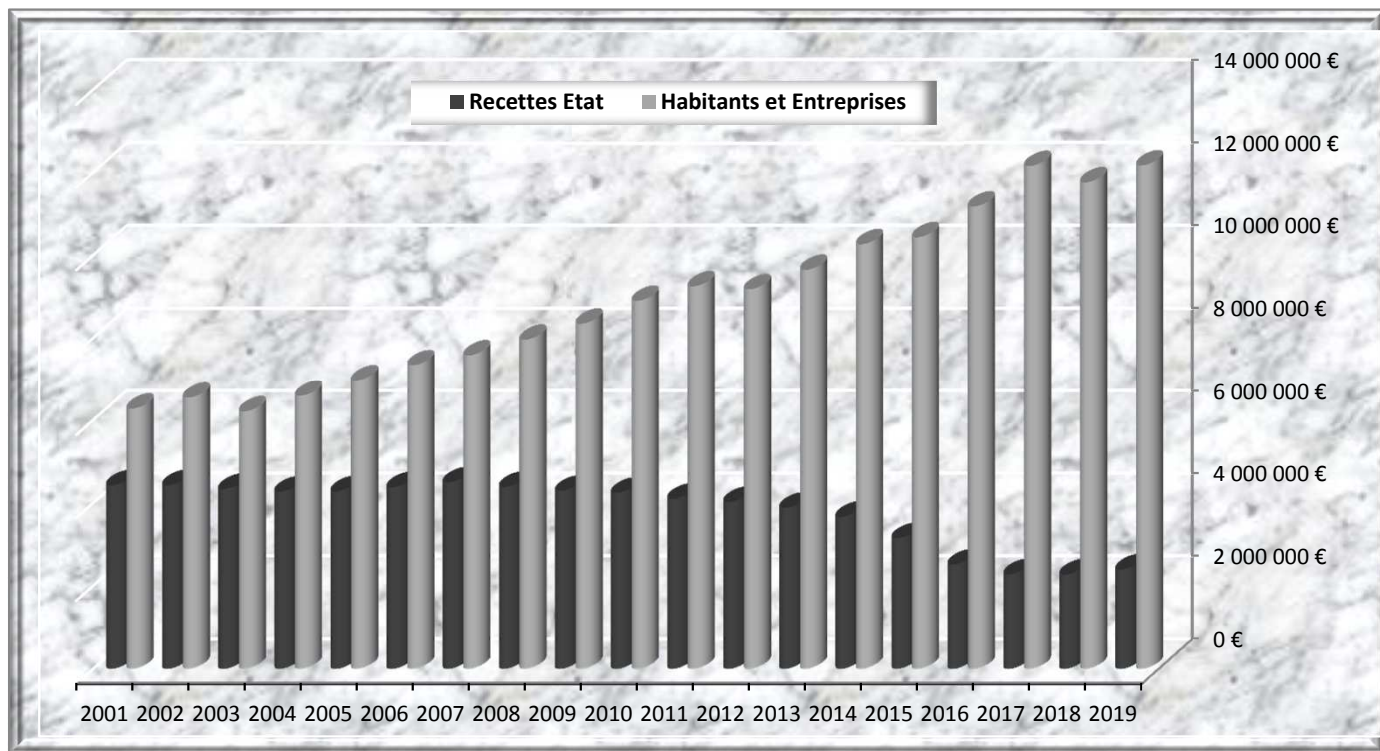
Le désengagement de l'Etat - Evolution des recettes part habitants et entreprises de 2006 à 2019

Part Etat: DGF, les compensations des exonérations des 3 taxes, la DSU,...etc.

Part habitants: les produits des services, les produits des impôts directs (TH, 48% environ de la TFPB, TFPNB), les droits de stationnement, la taxe sur l'électricité ...etc.

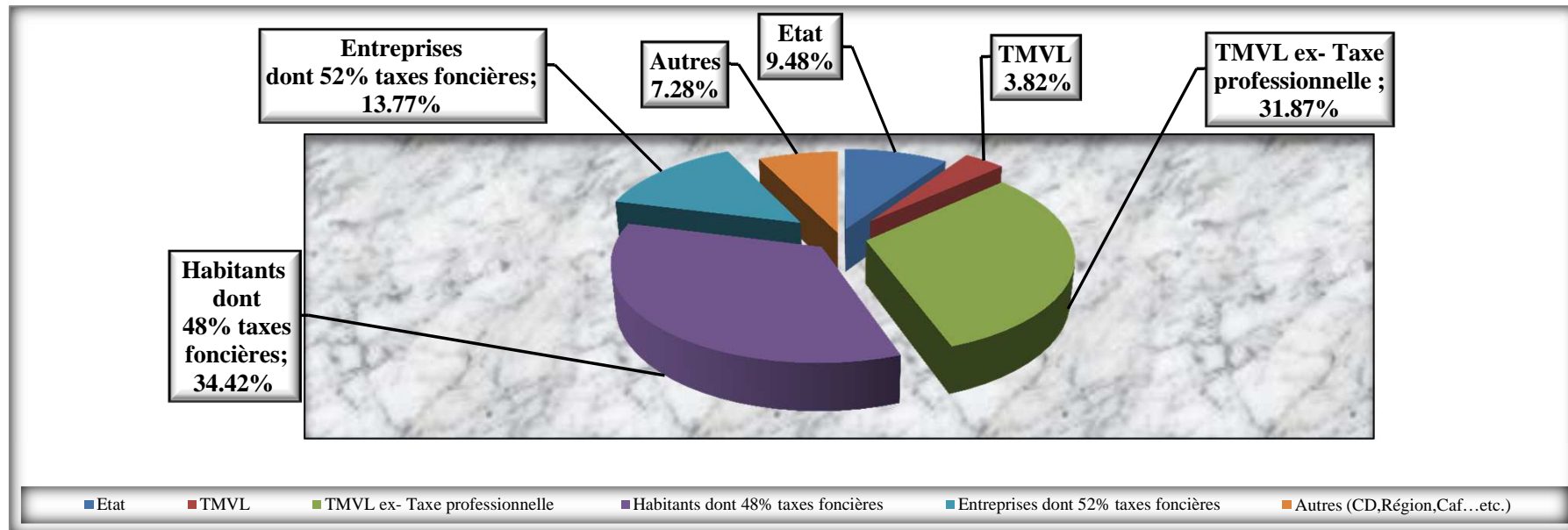
Part entreprises: la TLPE, la taxe foncière (environ 52% du produit).

Année	Recettes Etat	Habitants et Entreprises
2001	4 419 785 €	6 274 913 €
2002	4 423 779 €	6 540 991 €
2003	4 333 490 €	6 209 644 €
2004	4 268 038 €	6 588 510 €
2005	4 277 956 €	6 973 761 €
2006	4 374 534 €	7 340 229 €
2007	4 492 822 €	7 579 732 €
2008	4 384 129 €	7 960 194 €
2009	4 287 433 €	8 346 130 €
2010	4 240 578 €	8 899 150 €
2011	4 097 319 €	9 250 342 €
2012	4 020 876 €	9 177 813 €
2013	3 881 640 €	9 647 315 €
2014	3 664 451 €	10 267 313 €
2015	3 147 547 €	10 436 097 €
2016	2 511 089 €	11 178 952 €
2017	2 278 361 €	12 154 496 €
2018	2 272 951 €	11 761 209 €
2019	2 394 661 €	12 169 665 €



REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	Montants prévisionnels	Part %
Etat	2 394 661 €	9.48%
TMVL	963 428 €	3.82%
TMVL ex- Taxe professionnelle	7 884 734 €	31.23%
Habitants dont 48% taxes foncières	8 692 571 €	34.42%
Entreprises dont 52% taxes foncières	3 477 094 €	13.77%
Autres (CD,Région,Caf...etc.)	1 838 403 €	7.28%
Total	25 250 891 €	100%



Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes comprennent: la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur l'électricité et les droits de place marchés.

Ce poste de recettes, prévu à hauteur de **808 000€** est en diminution de **283 000€**(effet imputation du droit de stationnement en produits des services).

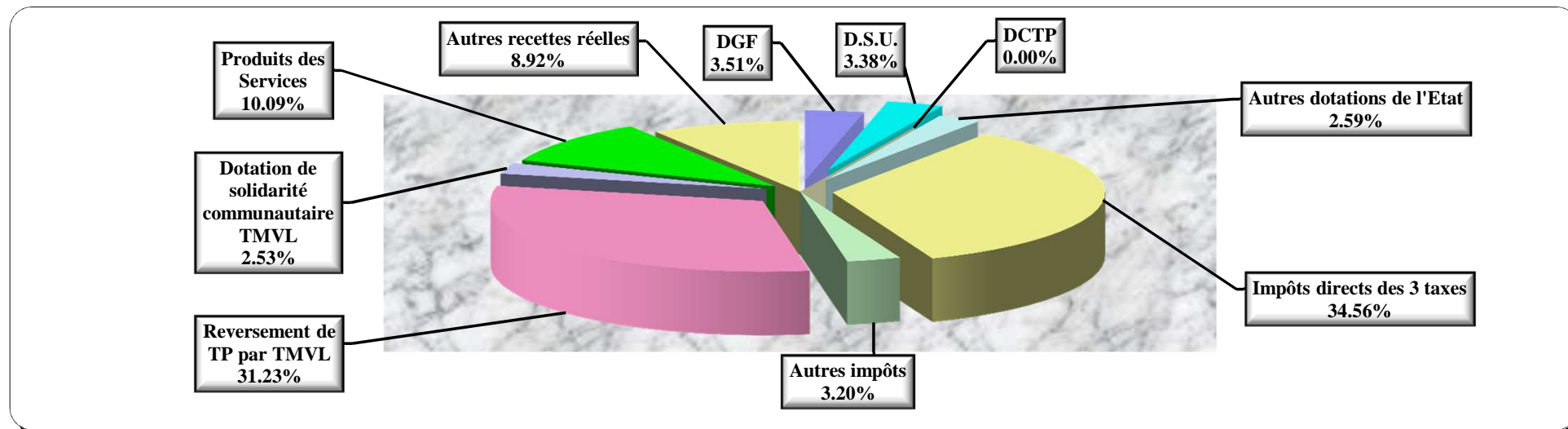
	BP 2018	BP 2019	% var.	Ecart
Droits de mutation	320 000 €	350 000 €	9.38%	30 000 €
Droit de stationnement (***)	278 000 €	0 €	-100.00%	-278 000 €
TLPE	260 000 €	260 000 €	0.00%	0 €
Droit de place marchés	63 000 €	63 000 €	0.00%	0 €
Taxe sur l'électricité (*)	137 000 €	135 000 €	-1.46%	-2 000 €
Reversement T.A.(**)	33 000 €	0 €		-33 000 €
	1 091 000 €	808 000 €	-25.94%	-283 000 €

(*) convention avec SIEIL

(**) Taxe locale d'aménagement reversée par TMVL. Versée par TMVL en investissement à partir de 2019

(***) imputé en 2019 en produits des services

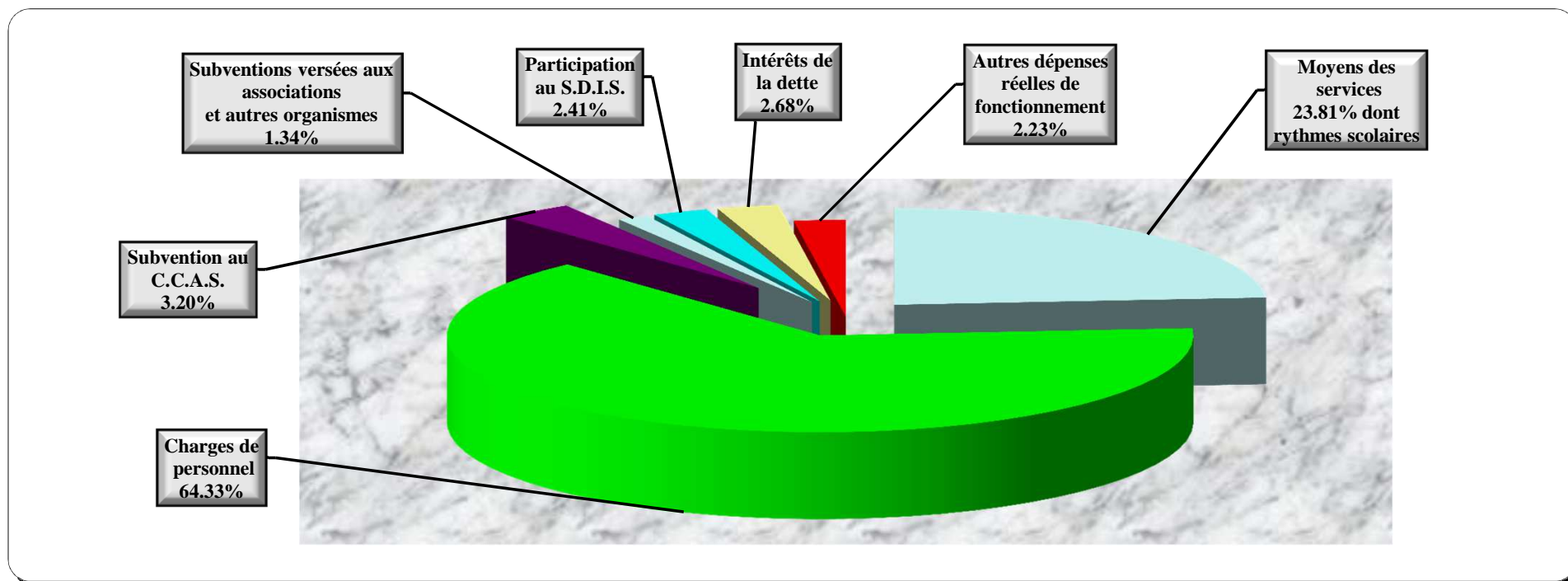
REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019		
DGF	886 563.00 €	3.51%
D.S.U.	854 665.00 €	3.38%
Dotation unique de TP	0.00 €	0.00%
Autres dotations de l'Etat	653 433.00 €	2.59%
Impôts directs des 3 taxes	8 725 643 €	34.56%
Autres impôts et taxes	808 000.00 €	3.20%
Reversement de TP par TMVL	7 884 733.99 €	31.23%
Dotation de solidarité communautaire TMVL	637 835.96 €	2.53%
Produits des Services	2 547 450.00 €	10.09%
Autres recettes réelles de fonctionnement	2 252 567.22 €	8.92%
Total des recettes réelles de fonctionnement	25 250 891.19 €	100.00%



Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2019

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **23 238 317€**. Elles sont en hausse de **2.32 %** par rapport au budget primitif de l'exercice 2018. Cet ajustement à la baisse s'explique pour l'essentiel par l'évolution des postes suivants:

	budget primitif 2018	Budget primitif 2019	Ecart	% BP 2019	% évolution BP2019 /BP2018
Moyens des services	5 362 031 €	5 531 989 €	169 958 €	23.81%	3.17%
Charges de personnel	14 515 375 €	14 949 610 €	434 235 €	64.33%	2.99%
Subvention au C.C.A.S.	744 454 €	744 500 €	46 €	3.20%	0.01%
Subventions versées aux associations et autres organismes	317 213 €	312 113 €	-5 100 €	1.34%	-1.61%
Participation au S.D.I.S.	559 679 €	559 679 €	0 €	2.41%	0.00%
Intérêts de la dette	684 716 €	623 318 €	-61 398 €	2.68%	-8.97%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	528 905 €	517 508 €	-11 397 €	2.23%	-2.15%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 712 373.00 €	23 238 717 €	526 344 €	100.00%	2.32%



Les Charges de personnel

Premier poste de dépense de la ville, elles représentent **64.33%** du total des dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2019 contre **63.91%** au budget primitif de l'exercice 2018. *Ce ratio est à hauteur de 58.05% si on intègre l'autofinancement prévisionnel contre 57.36% en 2018.*

Elles sont en hausse de **2.99%** par rapport au budget primitif de l'exercice 2018 . Ce qui s'explique par les tableaux ci-dessous:

Les principales dépenses supplémentaires en 2019

Libellé	Montant	Observations
Hausse du SMIC 2018	20 000 €	Plus 1,50% au 01/01/2019
Avancements de grade 2018	12 000 €	Effet-report

Avancements de grade 2019	18 000 €	
Avancements d'échelon 2019	60 000 €	
Avancements d'échelon 2018	50 000 €	Effet report
PPCR au 01/01/2019	110 000 €	
Recrutement courant 2 ^{ème} semestre Service du Personnel (sur 3 mois)	10 000 €	
Effet-report 2 animateurs SMJ	64 000 €	Recrutés fin août-début septembre 2018
Recrutement de 2 adjoints d'animation au SMJ	42 000 €	Estimation pour 2 postes sur 8 mois
Effet report emploi politique de la Ville	20 000 €	Recruté fin août 2018
Poste supplémentaire pour le nettoyage de la Ville	20 000 €	Sur 8 mois
Demi-poste journaliste	20 000 €	Sur 8 mois, suite à la mutation interne de la journaliste qui était à mi-temps choisi
	Total	446 000 €

Principales dépenses 2019 en moins

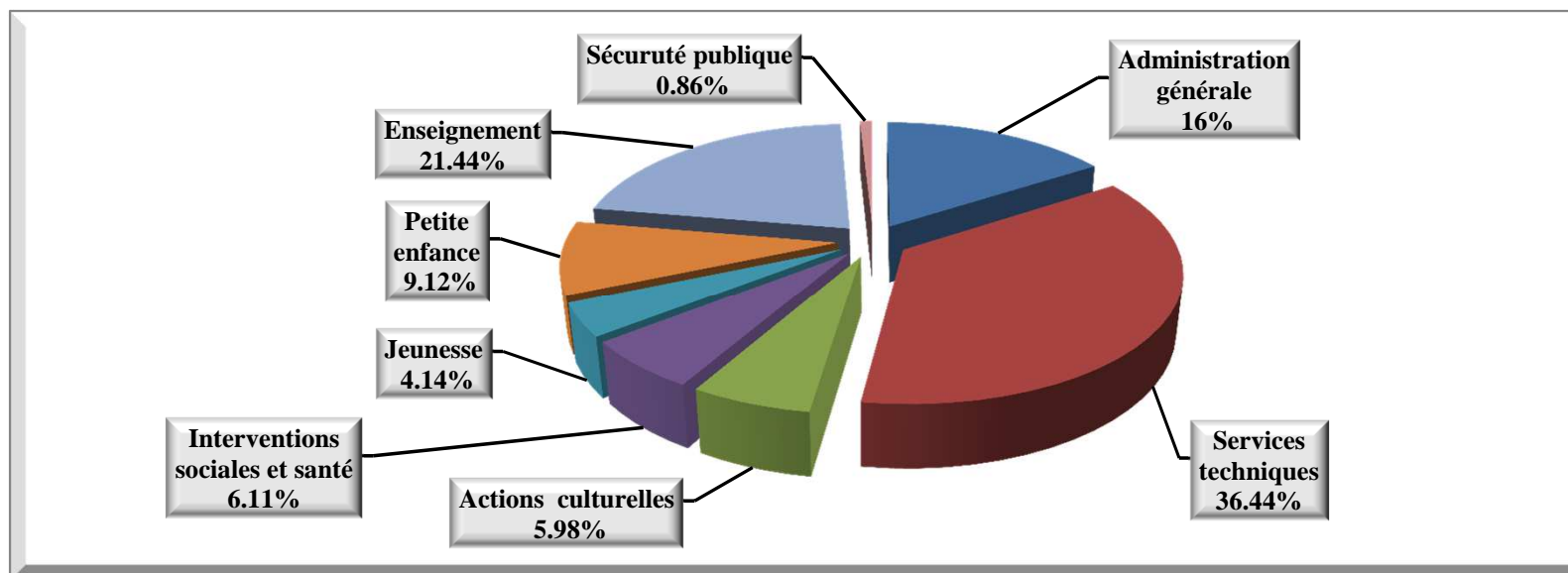
Libellé	Montant	Observations
Baisse du taux de cotisation accident du travail pour les agents du régime général	-20 000 €	
Baisse de la cotisation ASSEDIC	-18 000 €	De 5 % à 4,05 % au 1 ^{er} octobre 2018-Effet-report.
Départs 2018 et 2019	-68 000 €	
	Total	-106 000 €

Ventilation des dépenses de personnel par service ou par secteur

Service ou secteur	CA 2018	% CA 2018	BP 2019	Ecarts BP2019/CA2018	% BP 2019
<u>Administration général</u>	<u>2 036 861</u>	<u>13.91%</u>	<u>2 377 148</u>	<u>340 287</u>	<u>16%</u>
ADMINISTRATION GENERALE	1 115 880	7.62%	1 149 070	33 190	7.69%
SERVICE ETAT CIVIL	155 654	1.06%	162 920	7 266	1.09%
SERVICE DES FINANCES	324 340	2.21%	331 025	6 685	2.21%
SERCICE DU PERSONNEL (*)	227 204	1.55%	492 500	265 296	3.29%
INFORMATIONS COMMUNICATIONS	125 103	0.85%	153 090	27 987	1.02%
ASSOCIATIONS	88 681	0.61%	88 543	-138	0.59%
<u>Services techniques</u>	<u>5 506 636</u>	<u>37.60%</u>	<u>5 448 240</u>	<u>-58 396</u>	<u>36.44%</u>
SERVICE BATIMENTS	2 173 071	14.84%	2 151 300	-21 771	14.39%
SERVICE EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 026 042	7.01%	1 004 000	-22 042	6.72%
SERVICE ESPACES VERTS	1 026 251	7.01%	1 012 200	-14 051	6.77%
SERVICE URBANISME	307 047	2.10%	284 290	-22 757	1.90%
SERVICE VOIRIE	974 224	6.65%	996 450	22 226	6.67%
<u>Actions culturelles</u>	<u>904 331</u>	<u>6.18%</u>	<u>894 450</u>	<u>-9 881</u>	<u>5.98%</u>
BIBLIOTHEQUES	411 474	2.81%	393 730	-17 744	2.63%
CENTRE CULTUREL COMMUNAL	218 541	1.49%	228 700	10 159	1.53%
ECOLE DE MUSIQUE	274 316	1.87%	272 020	-2 296	1.82%
<u>Interventions sociales et santé</u>	<u>912 152</u>	<u>6.23%</u>	<u>913 063</u>	<u>911</u>	<u>6.11%</u>
CENTRE MEDICO-SOCIAL dont interventions d'un médecin extérieur	727 092	4.97%	710 340	-16 752	4.75%
CENTRE MEDICO-SPORTIF	39 058	0.27%	38 768	-290	0.26%
AIDE SOCIALE	48 172	0.33%	47 925	-247	0.32%
SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE	97 829	0.67%	116 030	18 201	0.78%
<u>Jeunesse</u>	<u>509 956</u>	<u>3.48%</u>	<u>619 508</u>	<u>109 552</u>	<u>4.14%</u>
CENTRES DE LOISIRS	117 671	0.80%	118 543	872	0.79%
SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE	231 258	1.58%	343 200	111 942	2.30%
SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE VACANCES	9 315	0.06%	7 980	-1 335	0.05%
SERVICE ENFANCE	133 747	0.91%	131 595	-2 152	0.88%
CENTRE DE VACANCES CHATELUS	17 965	0.12%	18 190	225	0.12%

<u>Petite enfance</u>	<u>1 551 366</u>	<u>10.59%</u>	<u>1 363 595</u>	<u>-187 771</u>	<u>9.12%</u>
CRECHE A DOMICILE	382 596	2.61%	368 200	-14 396	2.46%
CRECHE PATAPLOUM	354 288	2.42%	352 485	-1 803	2.36%
FARANDOLE	321 273	2.19%	391 100	69 827	2.62%
POLE PETITE ENFANCE	493 209	3.37%	251 810	-241 399	1.68%
<u>Enseignement</u>	<u>3 093 814</u>	<u>21.13%</u>	<u>3 205 326</u>	<u>111 512</u>	<u>21.44%</u>
SERVICE SCOLAIRE	1 178 584	8.05%	1 216 800	38 216	8.14%
RESTAURANT SCOLAIRE	1 915 230	13.08%	1 988 526	73 296	13.30%
<u>Sécurité publique</u>	<u>128 308</u>	<u>0.88%</u>	<u>128 280</u>	<u>-28</u>	<u>0.86%</u>
POLICE MUNICIPALE	128 308	0.88%	128 280	-128 308	0.86%
Total des dépenses de Personnel	14 643 423	100.00%	14 949 610	306 187	100.00%

(*) Incidence PAS 2019 affecté au Service du personnel pour un montant total de 230 000 €



Les frais financiers

Les intérêts de la dette en 2019 diminuent de **61 403.49€ soit -8.97%** par rapport aux réalisés du budget 2018.

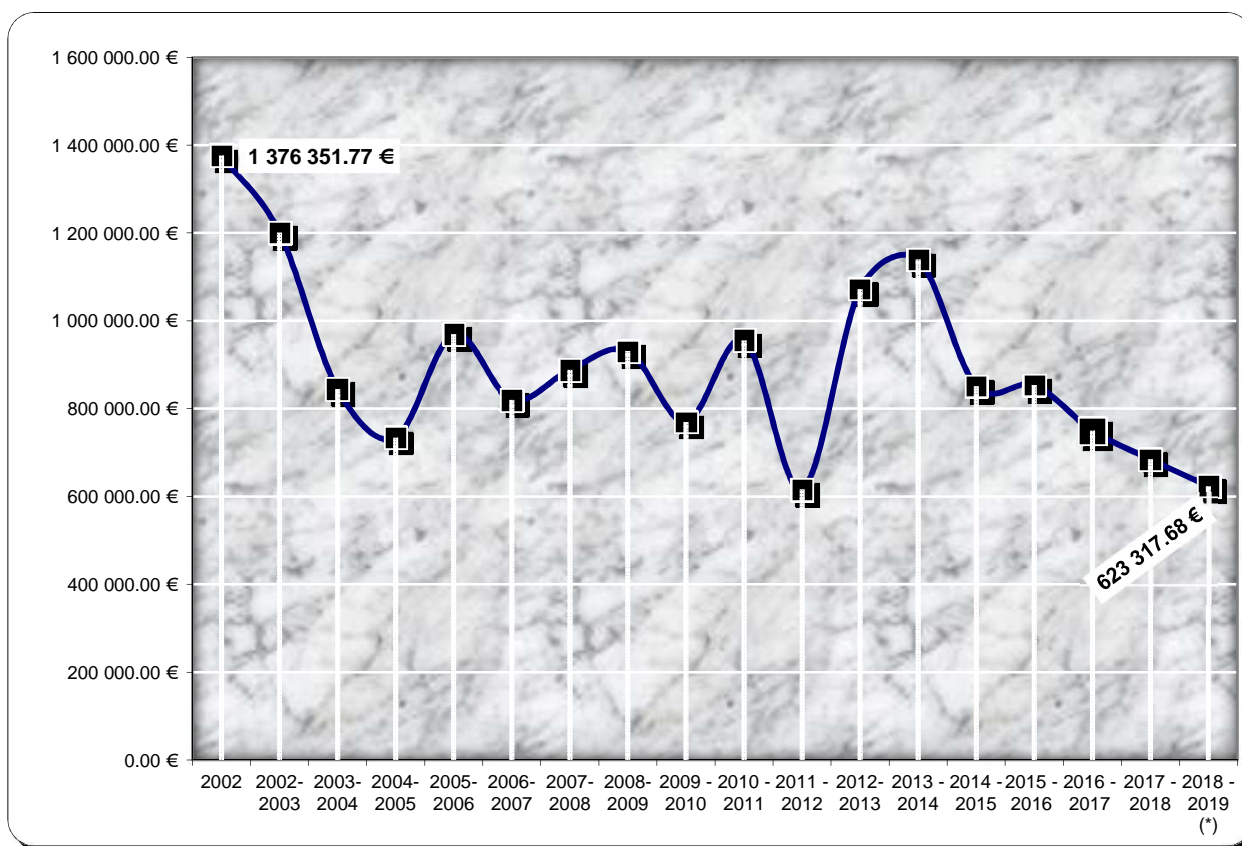
Ils sont à hauteur de **623 317.68 €** soit **2.68%** des dépenses réelles de fonctionnement contre **3.01 %** au budget primitif de l'exercice 2018.

Pour mémoire les ICNE sont des charges budgétaires à rattacher à l'exercice d'origine. L'évolution des intérêts doit tenir en compte les charges financières réelles payées sur un exercice et les ICNE rattachés à cet exercice. Une partie des intérêts payés en N, relève de l'exercice N-1.

Nous avons par ailleurs à comptabiliser dans les charges financières, les pertes de change constatées sur les trois emprunts en francs. Le montant prévisionnel de celles-ci est estimé à 75 782.30 € (si l'euro continue de s'apprécier sur le marché de changes jusqu'en octobre 2019, ce montant sera ajusté à la baisse). A titre indicatif, ce montant s'élevait à 68 900.56 € en 2018.

				Ecart	% évol.
Intérêts payés en 2018	684 721.17 €	Intérêts à payer en 2019	623 318.14 €	-61 403.03 €	-8.97%
ICNE 2018	-34 204.04 €	ICNE 2019	-27 204.60 €	6 999.44 €	-20.46%
Les pertes de change 2018	68 900.05 €	Les pertes de change 2019	75 782.30 €	6 882.25 €	9.99%
Total charges financières 2018	719 417.18 €	Total charges financières 2019	671 895.84 €	-47 521.34 €	-6.61%

Période	Intérêts payés
2002	1 376 351.77 €
2002-2003	1 200 896.39 €
2003-2004	844 381.27 €
2004-2005	734 125.71 €
2005-2006	969 462.05 €
2006-2007	820 142.92 €
2007-2008	888 166.00 €
2008-2009	931 279.73 €
2009 -2010	769 717.13 €
2010 - 2011	955 704.38 €
2011 - 2012	616 443.60 €
2012-2013	1 072 177.78 €
2013 - 2014	1 139 727.50 €
2014 - 2015	850 912.14 €
2015 - 2016	853 170.27 €
2016 - 2017	750 247.30 €
2017 - 2018	684 721.17 €
2018 - 2019 (*)	623 317.68 €



(*) données prévisionnelles en 2019

Evolution des taux variables ou indexés depuis 2015 (situation au 01/01/N)

Année	TAM	Euribor 12 mois	Euribor 3 mois	Libor CHF 3 mois	Libor CHF 6 mois
2015	0.075%	0.323%	0.076%	-0.063%	-0.024%
2016	-0.125%	-0.058%	-0.132%	-0.756%	-0.690%
2017	-0.334%	-0.083%	-0.318%	-0.727%	-0.659%
2018	-0.360%	-0.186%	-0.329%	-0.744%	-0.645%
2019	-0.367%	-0.121%	-0.310%	-0.712%	-0.632%

Les emprunts sur taux variables ou indexés au 01/01/2019

Emprunt	Libellé de l'emprunt	Taux	Marge	Observations paiement des intérêts sur 2019
135	Emprunt 2005 réaménagement emprunt 5 en 2005	TAM	0.19%	Taux=0 , Intérêts = 0
145	Financement investissement 2006	TAM	0.06%	Taux=0 , Intérêts = 0
151	financement investissement 2007	TAM	0.03%	Taux=0 , Intérêts = 0
136	Emprunt 2005 réaménagement emprunt 126 en 2005	Euribor12M	0.15%	Taux=0 , Intérêts = 0
138	Financement investissement 2005	Euribor12M	0.00%	Barrière 5% sur euribor12M, euribor 12M intérêts=0
158	Financement investissement 2009	Euribor12M	0.35%	Taux=0.20% , intérêts = 511.41 €
161	Emprunt 2010 CE flexilis 800 000 €	Euribor3M	0.61%	Taux=0.30% , intérêts = 1 462.53 €
146	Financement investissement 2006 en CHF	LiborCHF3M	0.00%	LiborCHF3M Sans marge, intérêts = 0
155	Financement investissements 2008 en CHF	LiborCHF6M	0.00%	LiborCHF6M Sans marge, intérêts = 0

Les autres charges de gestion courante

Elles sont à hauteur de **1 812 722.30€**. Elles sont essentiellement composées par, la subvention versée au CCAS (**744 500€**), du contingent incendie (**559 679€**) et des subventions versées aux associations et autres organismes (**312 113€**).

Indemnités des Elus	135 000.00 €
Cotisations retraites des Elus	35 200.00 €
Contingent incendie	559 679.00 €
Participation syndicats aménagement de la Loire	1 140.30 €
Participations - Ecoles primaires et maternelles	18 540.00 €
Subvention au CCAS	744 500.00 €
Subventions aux associations et au COS	312 113.00 €
Reversement TVA abonnement parking Landy	6 500.00 €
Arrondis PAS défavorable à la commune	50.00 €
Total	1 812 722.30 €

Les charges de gestion

Ce poste représente **23,81%** des dépenses réelles de fonctionnement. Il augmente de **3.17%** par rapport aux prévisions du budget primitif de l'exercice 2018, soit un écart de 169 958€.

Les principales augmentations sont liées au marché du stationnement payant (+31 000€) qui s'applique en année pleine, aux dépenses de fonctionnement des bâtiments (+32 060€), à l'alimentation (+20 000€), à l'énergie des équipements sportifs (+17 000€) et à la maintenance des logiciels de plusieurs services (+ 9 600€),...etc.

Dotations aux provisions

Comme en 2018, une provision supplémentaire de 200 000€ est constituée en 2019 pour le contentieux (restauration des collèges) avec le Conseil départemental soit 400 000€ depuis 2018 (pour une créance totale de 882 346€)

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement (propres au budget primitif 2019) d'un montant total **3 032 260.50€** sont constituées par:

Intitulé	Montant BP 2019	% total recettes	Observations
FC TVA	429 980.00 €	13.81%	Sur la base des dépenses réelles directes de 2017
Taxe locale d'aménagement	65 000.00 €	2.09%	Reversée par TMVL, 2018 et 2019
Emprunts	1 656 000.00 €	53.19%	
Subventions d'investissement	331 948.50 €	10.66%	Voir tableau ci-dessous
Cessions d'immobilisations	600 742.00 €	19.30%	Voir tableau ci-dessous
Autres recettes	29 590.00 €	0.95%	
Total	3 113 260.50 €	100%	

Les subventions d'investissement propres à l'exercice 2019

	Montant BP 2019
Subvention SIEIL - Enfouissements des réseaux - complément 2017 à inscrire - Inscription programmes 2018 et 2019	224 337.00 €
Soutien financier Centre National du Cinéma - Changement écran et remise aux normes du moteur de la salle de cinéma	7 411.50 €
Acquisition Terrain "Boire" ENS (80%) Conseil départemental	28 000.00 €
Réfection des vestiaires " foot-athlétisme - Conseil Départemental	66 500.00 €
Création d'un nouveau ponton PMR à la "Boire " - Conseil Départemental	5 700.00 €
Total	331 948.50 €

Produit des cessions d'immobilisations

	Montant BP 2019
Rue Grandet	736.00 €
Citimmo, Morinerie	218 834.00 €
Rue P.Vaillant Couturier (Assegond)	3 500.00 €
Rue M.Cachin	4 172.00 €
Grand Cour (Rotte)	500.00 €
SEMAPHORE (1er acompte 2019)	240 000.00 €
Bien 70 rue Amboise Croizat	133 000.00 €
Total	600 742.00 €

Les subventions d'investissement (report 2018) à percevoir s'élèvent à **641 2115€** et se décomposent comme suit:

Subventions Etat - Réserves parlementaires	153 087.00 €	Soldes: Farandole, sanitaires Rép. Gym.Val Fleury
DPV - Réhabilitation Maison de l'Aubrière	56 000.00	Versement acompte de 30% sur 2018
DPV - Locaux enfance Marceau étanchéité toiture terrasse	39 200.00	Versement acompte de 30% sur 2018
DPV- Etanchéité toiture terrasse Maternelle Courier	30 800.00	Versement acompte de 30% sur 2018
Subvention Conseil Départemental Travaux Gymnase Val Fleury	48 000.00	Notifiée le 9 mai 2018, pas de versement en 2018
Subvention Conseil Départemental installation accès sécurisé bâtiment club de foot	7 350.00	Notifiée le 9 mai 2018 - Solde reporté sur 2019
Convention PPICC avec la CAF	81 200.00	Convention en cours signée avec la CAF
Subvention CAF dispositif anti-bruit PPE	5 300.00	Pas de versement sur 2018. Notifiée le 8 octobre 2018
Subvention CAF matériel CLSH	2 600.00	Notifiée le 9 mai 2018 - Pas de versement sur 2018
Subvention Conseil Départemental création Skate -Park	24 000.00	Notifiée le 9 mai 2018 - Pas de versement sur 2018
DSIL - Sécurisation des établissements scolaires et d'accueil Enfance et Petite Enfance	82 674.00	Versement 1er acompte en 2018
Subvention SIEIL enfouissements des réseaux	111 000.00	Sub.2016 et une partie 2017. Le RAK 2017, sub.2018 et.2019 seront inscrits au BP 2019
Total	641 211.00 €	

Il est proposé d'inscrire des crédits d'emprunt à hauteur de 1 656 000€ pour le financement complémentaire de la prévision annuelle des crédits inscrits dans le cadre du programme d'investissement de l'exercice 2019.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement sont à hauteur de **7 656 180.60€** (avec intégration des reports 2018 du budget principal).

Remboursement capital de la dette	1 857 604.45 €	24.28%
Dépenses contractuelles 2018	100 000.00 €	1.31%
Entretien voirie (subvention annuelle à verser à TMVL)	900 000.00 €	11.76%
Entretien Espaces verts	275 000.00 €	3.59%
Entretien équipements sportifs	83 000.00 €	1.08%
Entretien des bâtiments	1 057 000.00 €	13.81%
Travaux Service voirie (hors compétences TMVL)	92 000.00 €	1.20%
Crédits complémentaires - entretien des bâtiments	181 180.00 €	2.37%
Acquisition matériel et mobilier	150 000.00 €	1.96%
Acquisition livres bibliothèque	30 000.00 €	0.39%
Matériel informatique; logiciels et travaux de câblage	100 000.00 €	1.31%
Parc automobile	24 000.00 €	0.31%
Acquisitions foncières	582 000.60 €	7.61%
Reprises des restes à réaliser budget principal (*)	2 190 074.08 €	28.62%
Autres	30 321.47 €	0.40%
Total	7 652 180.60 €	100%

(*) Etat annexe BP 2019

Ainsi, le programme d'investissement 2018 devrait atteindre environ **5.8 millions d'euros** (investissement réels directs).

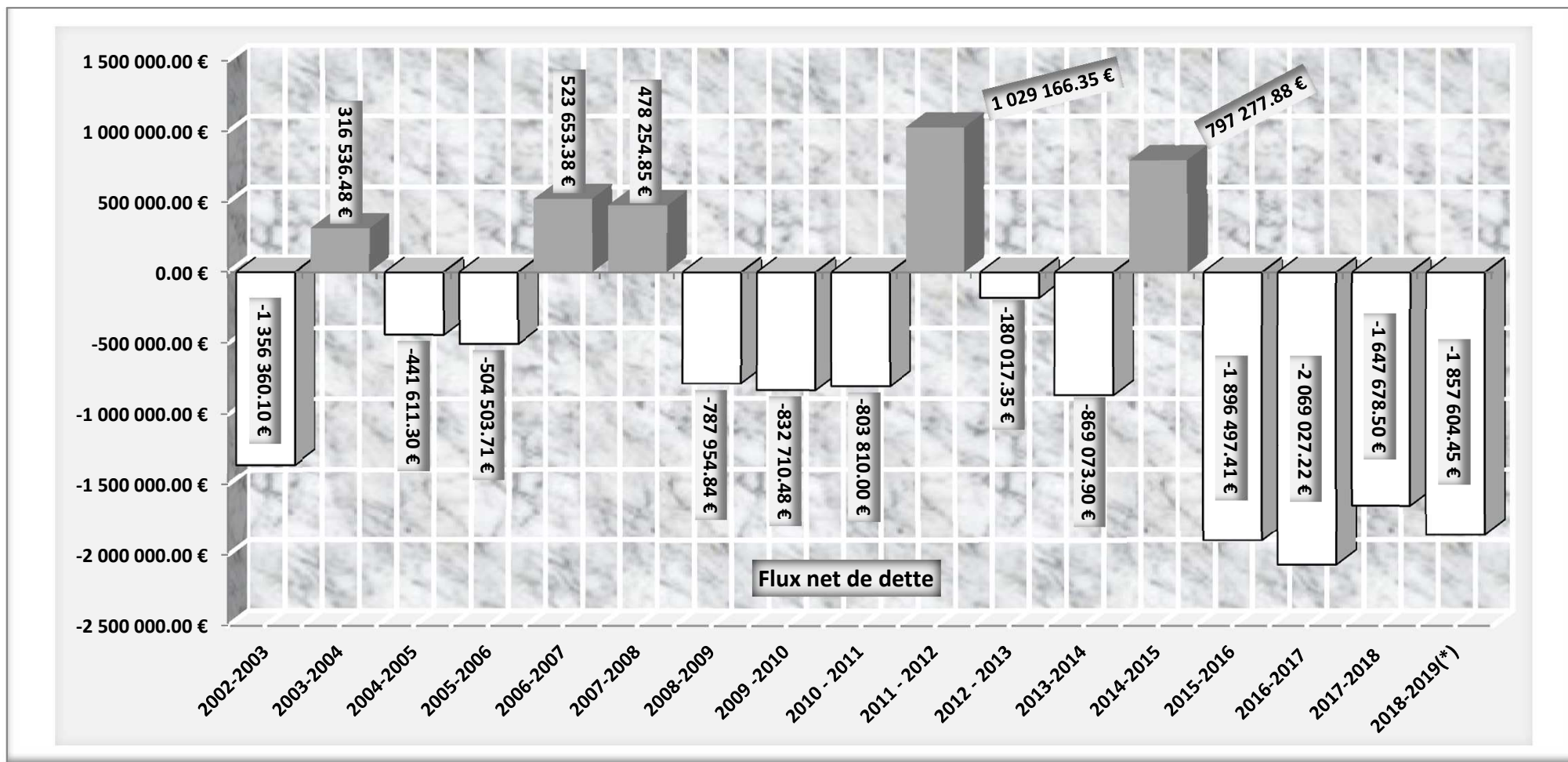
► *Etat de la dette*

L'encours de la dette de la ville de Saint pierre des Corps au 1er janvier 2019 est à hauteur de **18 307 016.02€** Le montant de cet indicateur qui a été communiqué lors de la présentation du DOB est ajusté à hauteur de 14 297€. En effet dans le cadre du financement de la numérisation du cinéma du CCC, le CNC avait versé un montant de 32 000€ dont 14 297€ sous forme d'avance remboursable au 31/12/2022.

Entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018, l'encours de la dette de la ville a diminué de **1 647 878.50€**. On notera **un désendettement sur 16ans de 8 244 355.87€ entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2018**. Par rapport au plan de trésorerie prévisionnel de l'exercice 2019, le montant réel des emprunts mobilisables sera au maximum de 1 200 000€ avec un désendettement qui serait supérieur à 600 000€.

DESENDETTEMENT - ENDETTEMENT
Période du 31/12/2002 au 31/12/2019 (prévisionnel)

Période	Amortissement en N	Intérêts prévisionnels	Annuité en N	Encours au 31/12/N	Flux net de dette	Observations
2002	2 775 070.41 €	1 376 351.77 €	4 151 422.18 €	26 551 371.89 €		
2002-2003	2 803 252.95 €	1 200 896.39 €	4 004 149.34 €	25 195 011.79 €	-1 356 360.10 €	Désendettement
2003-2004	2 982 244.51 €	844 381.27 €	3 826 625.78 €	25 511 548.27 €	316 536.48 €	Endettement
2004-2005	2 101 413.30 €	734 125.71 €	2 835 539.01 €	25 069 936.97 €	-441 611.30 €	Désendettement
2005-2006	1 899 929.51 €	969 462.05 €	2 869 391.56 €	24 565 433.26 €	-504 503.71 €	Désendettement
2006-2007	2 008 846.62 €	820 142.92 €	2 828 989.54 €	25 089 086.64 €	523 653.38 €	Endettement
2007-2008	2 192 223.37 €	888 166.00 €	3 080 389.37 €	25 567 341.49 €	478 254.85 €	Endettement
2008-2009	2 378 781.40 €	931 279.73 €	3 310 061.13 €	24 779 386.65 €	-787 954.84 €	Désendettement
2009 -2010	2 450 485.81 €	769 717.13 €	3 220 202.94 €	23 946 676.17 €	-832 710.48 €	Désendettement
2010 - 2011	2 476 227.55 €	955 704.38 €	3 431 931.93 €	23 142 866.17 €	-803 810.00 €	Désendettement
2011 - 2012	2 092 833.59 €	616 443.60 €	2 709 277.19 €	24 172 032.52 €	1 029 166.35 €	Endettement
2012 - 2013	1 840 042.15 €	1 072 160.21 €	2 912 202.36 €	23 992 015.17 €	-180 017.35 €	Désendettement
2013-2014	2 019 073.90 €	1 134 972.75 €	3 154 046.65 €	23 122 941.27 €	-869 073.90 €	Désendettement
2014-2015	2 002 722.12 €	850 912.44 €	2 853 634.56 €	23 920 219.15 €	797 277.88 €	Endettement
2015-2016	1 917 947.41 €	853 176.27 €	2 771 123.68 €	22 023 721.74 €	-1 896 497.41 €	Désendettement
2016-2017	2 069 027.22 €	750 247.30 €	2 819 274.52 €	19 954 694.52 €	-2 069 027.22 €	Désendettement
2017-2018	1 991 984.82 €	684 715.81 €	2 676 700.63 €	18 307 016.02 €	-1 647 678.50 €	Désendettement
2018-2019(*)	1 857 604.45 €	623 318.14 €	2 480 922.59 €	16 449 411.57 €	-1 857 604.45 €	Flux prévisionnel
(*) Montants prévisionnels - emprunts réels 2019 non intégrés				Total depuis 2002	-10 101 960.32 €	Flux net de dette sur la période



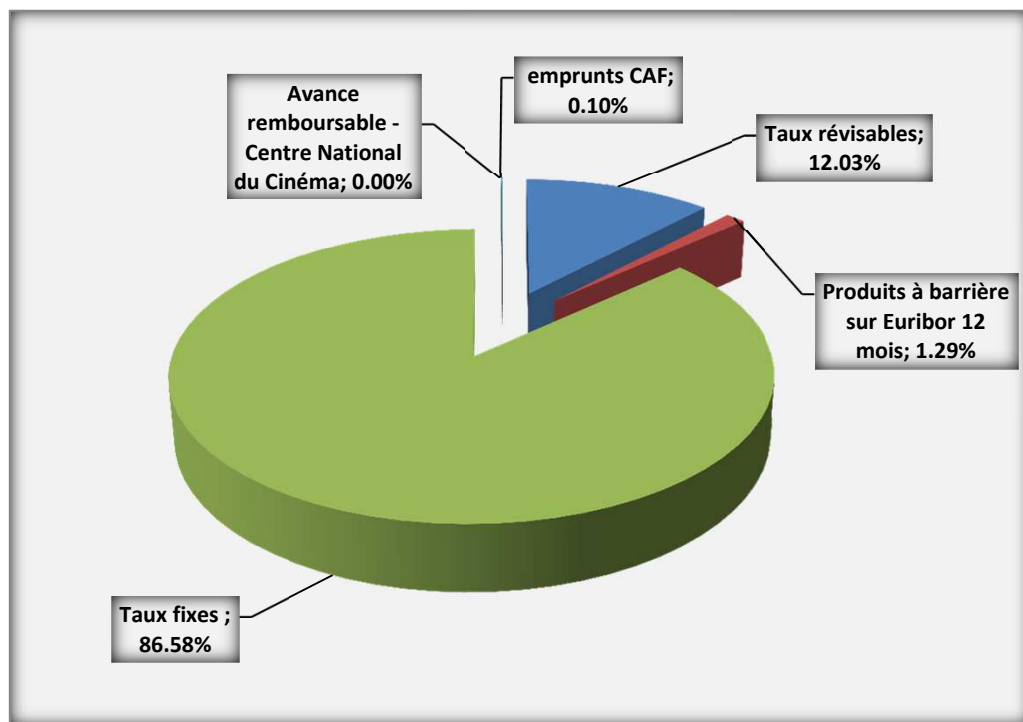
La capacité prévisionnelle de désendettement, qui indique la durée théorique nécessaire au remboursement de la dette lorsque l'intégralité de l'épargne brute y est consacrée, reste satisfaisante. Le ratio de désendettement, c'est-à-dire le rapport de l'encours de la dette sur l'épargne brute, se situe à 9 ans (loin du ratio d'alerte de 15 ans).

Le ratio annuité prévisionnelle de la dette / recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement est à hauteur de **9.84%** au BP 2019 contre **10.82%** au BP 2018.

Structure de la dette par type de taux - 2018/2019

	2018		2019	
	Montant CRD en €	%	Montant CRD en €	%
Taux révisables	2 650 192.09	12.03%	1 634 791.93	8.93%
Produits à barrière sur Euribor 12 mois	283 333.36	1.29%	66 666.68	0.36%
Taux fixes	19 068 746.28	86.58%	16 578 390.41	90.56%
Avance remboursable - Centre National du Cinéma	0.00	0.00%	14 297.00	0.08%
emprunts CAF	21 450.00	0.10%	12 870.00	0.07%
Total encours de la dette au 01/01/2019	22 023 721.73	100.00%	18 307 016.02	100.00%

2018



2019

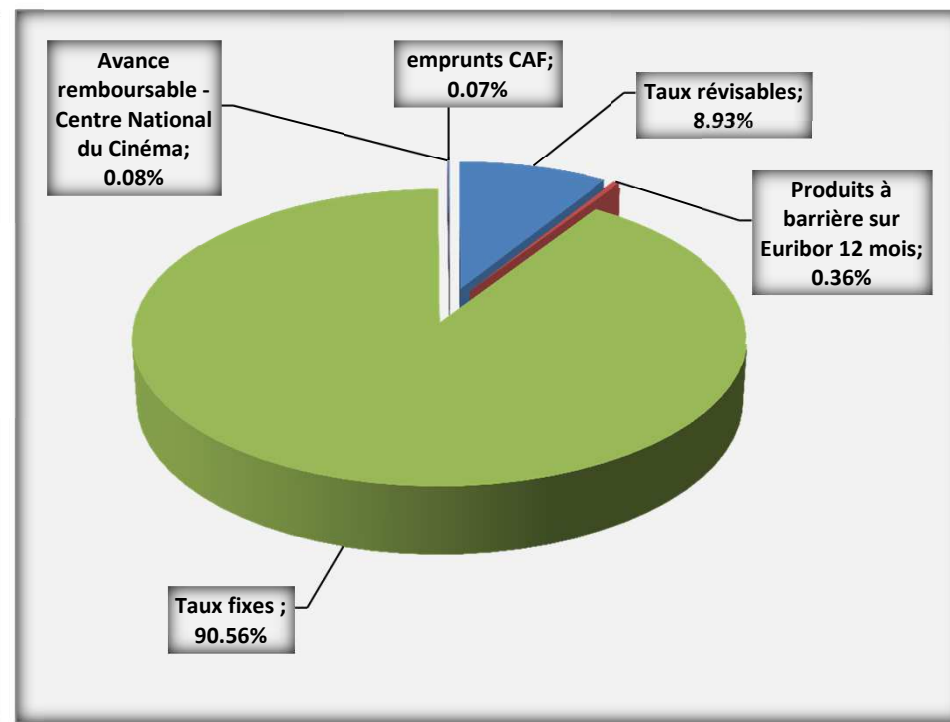
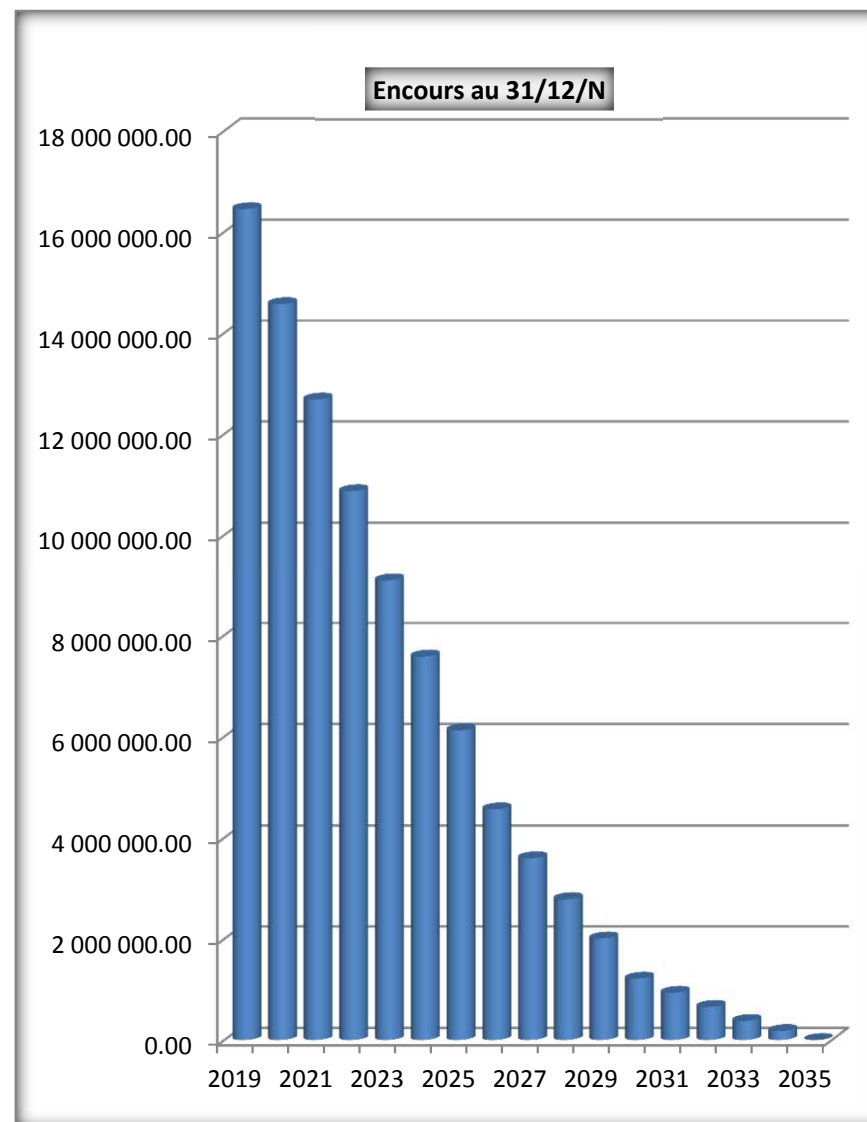


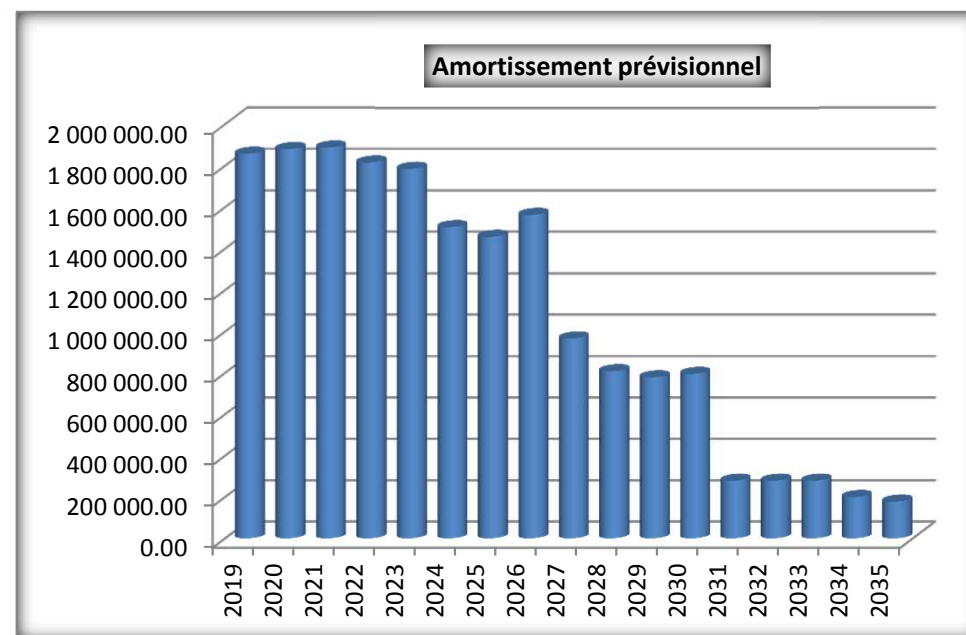
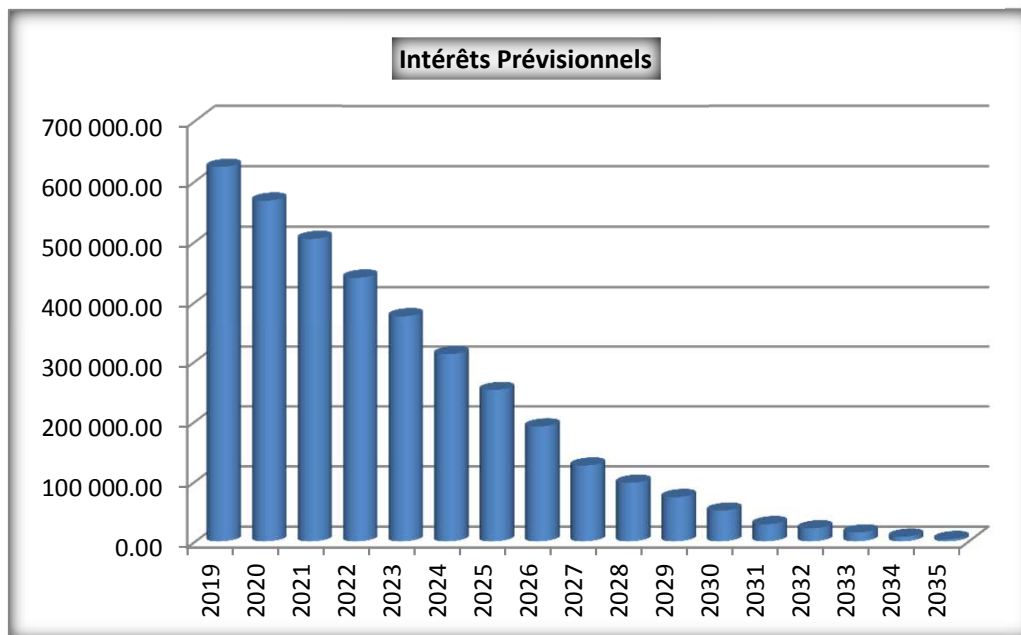
TABLEAU PRÉVISIONNEL 2019 - 2035

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat constaté - Commune de Saint Pierre des Corps

Année	Amortissement prévisionnel	Intérêts Prévisionnels	Annuités	Encours au 31/12/N
2019	1 857 604.45	623 318.14	2 480 922.59 €	16 449 411.57
2020	1 879 978.23	567 462.19	2 447 440.42 €	14 569 433.34
2021	1 887 540.23	504 081.99	2 391 622.22 €	12 681 893.11
2022	1 815 081.93	440 003.97	2 255 085.90 €	10 866 811.18
2023	1 784 526.84	376 066.52	2 160 593.36 €	9 082 284.34
2024	1 503 193.03	311 355.90	1 814 548.93 €	7 579 091.31
2025	1 456 642.64	251 728.46	1 708 371.10 €	6 122 448.67
2026	1 562 285.11	191 114.43	1 753 399.54 €	4 560 163.36
2027	966 178.29	126 075.97	1 092 254.26 €	3 593 985.27
2028	808 044.91	97 384.77	905 429.68 €	2 785 940.36
2029	778 277.78	73 541.05	851 818.83 €	2 007 662.38
2030	795 154.37	51 005.18	846 159.55 €	1 212 508.21
2031	278 500.00	28 488.35	306 988.35 €	934 008.21
2032	278 500.00	21 605.20	300 105.20 €	655 508.21
2033	278 500.00	14 670.05	293 170.05 €	377 008.21
2034	199 500.00	7 760.90	207 260.90 €	177 508.21
2035	177 508.21	3 735.25	181 243.46 €	0.00
Total	18 307 016.02 €	3 689 398.32 €	21 996 414.34 €	





Les emprunts en francs suisse représentent: 3.71% de l'encours de la dette au 01/01/2019

Emprunt en euros	17 627 473.23 €	96.29%
Emprunts en devises CHF	679 542.79 €	3.71%
Total	18 307 016.02 €	

Le lexique et les principes budgétaires

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Epargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenu ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Epargne disponible (réelle)

L'épargne disponible est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

Taux d'autofinancement

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette, est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la commune et son potentiel fiscal.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, ventes, travaux,...).

Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.